

Département de l'Essonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA COMMUNE DE VILLABE
Séance du 08 DECEMBRE 2020**

Date de la convocation : 1 DECEMBRE 2020

Membres du Conseil D'Administration : 17

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 14

Objet de la Délibération n°10/2020 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CA

L'an deux mille vingt, le huit décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de VILLABE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle ROGER DUBOZ, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABE.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Madame Pascale HUVIER, Madame DOS SANTOS Margot, Madame Nadia LIYAOUJ, Monsieur Valentin SALLES, Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Martine CHAUCHARD, Madame Arlette PIN, Madame BAROUX Annie, Monsieur Jean-Louis CONESA, Monsieur Alexandre SEIJO, Madame Edith JAWORSKI, Madame Claude NEGRE, Madame Claudine LELIEVRE.

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Néant

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame Alias DUBOIS, Nicole WAGHEMAEKER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Arlette PIN, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°10/2020 : INSTALLATION DE MONSIEUR SEIJO ALEXANDRE AU CA

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2321-1,

VU le Code de l'Action Sociale des Familles, CASF,

CONSIDERANT que lors de l'installation du conseil d'administration du CCAS de Villabé, deux membres nommés manquaient pour le représentant associatif et le représentant des associations de personnes handicapées du département,

CONSIDERANT que les appels à candidature ont eu lieu,

CONSIDERANT que par courrier en date du 16 juillet 2020, Monsieur Alexandre SEIJO a candidaté pour représenter les associations de personnes handicapées du Département de par son appartenance à l'association Les Papillons Blancs de l'Essonne,

CONSIDERANT qu'il est proposé au conseil d'administration de désigner Monsieur Alexandre SEIJO représentant les associations de personnes handicapées du département,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la candidature de Monsieur Alexandre SEIJO en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS et déclare ce dernier installé,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne,

FAIT et **DELIBERE** en séance le 08 décembre 2020, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

ABSTENTION : 00
Dont 00 par procuration
POUR : 14
Dont 00 par procuration
CONTRE : 00
Dont 00 par procuration

Karl DIRAT
Président du CCAS
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Villabé, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.